

Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) Point d'étape



Afin de maintenir la sécurité et la tranquillité publique, un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) a été mis en place dans un périmètre déterminé de VICHY le 1^{er} septembre 2021. Ces 2 ans d'existence permettent de dresser un état des lieux du dispositif, des actions menées, d'observer les résultats et de tirer les premiers enseignements de ce travail.

La sécurité et la tranquillité publiques sont actuellement un des principaux sujets d'actualité et au cœur des préoccupations de chacun. Face à l'évolution de certains comportements et au développement d'une délinquance (infractions à la législation sur les stupéfiants et sur les armes, à la sécurité routière, menaces et violences contre les personnes, vols simples et aggravés, dégradations ou destructions, recels, règlements de comptes...), -notamment de proximité- comme l'indiquait Eric Neveu, Procureur de la République, « *le traitement, par les réponses judiciaires habituellement données, s'avère insuffisant* ».

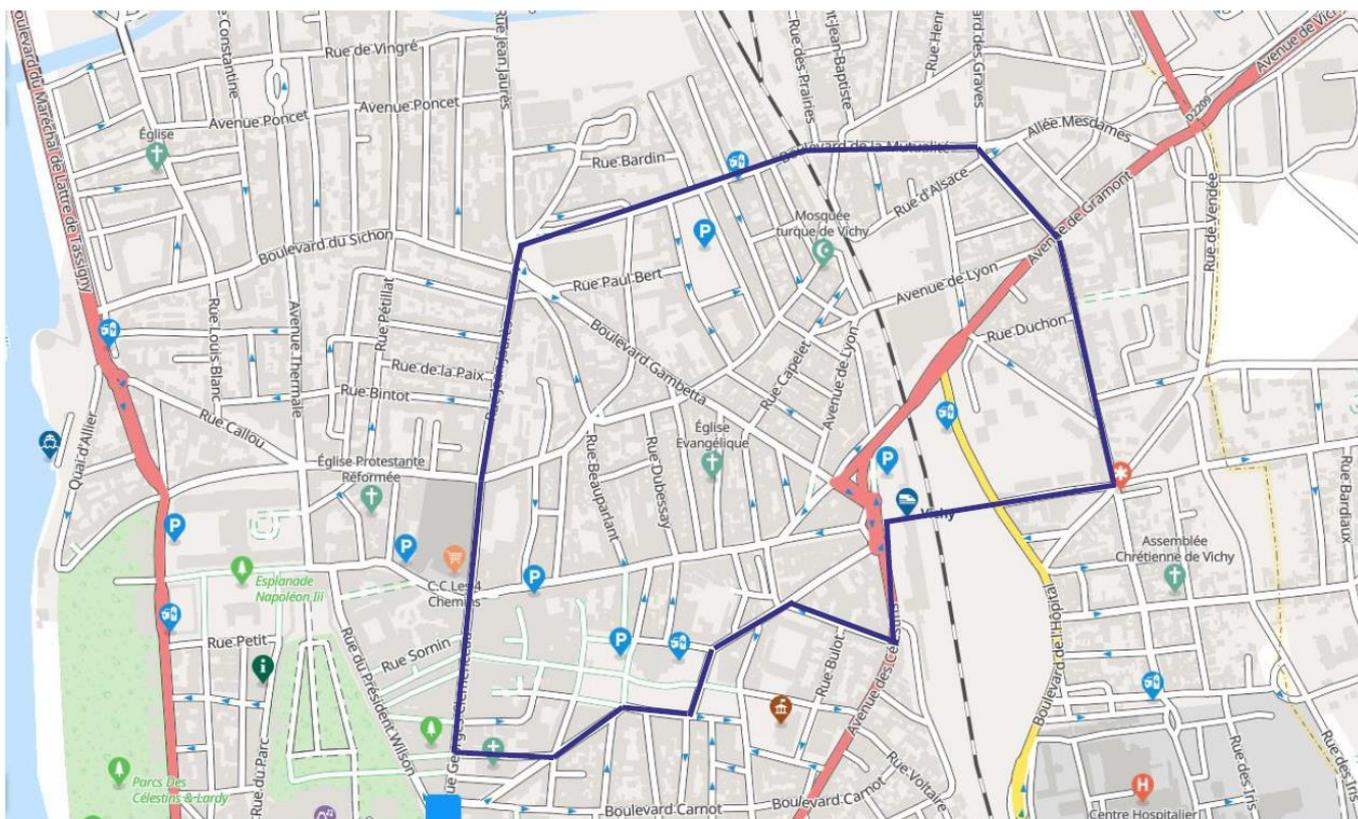
Fort de ce constat, il décidait le 1^{er} septembre 2021, de créer, en liaison avec Frédéric Aguilera, Maire de Vichy, un **groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) à Vichy**.

L'objectif était d'obtenir des résultats concrets : en particulier, un traitement plus rapide des plaintes et des réponses judiciaires plus sévères.

Le GLTD s'est ainsi constitué autour d'un nombre restreint de partenaires en lien direct avec la réalité du terrain : Sous-Préfet d'arrondissement, Maire de Vichy et Adjointe en charge de la sécurité, commissaire de Police de la CSP VICHY, chef de la Police municipale, notamment.

Son périmètre d'action est délimité :

- au nord, par le boulevard de la Mutualité
- à l'ouest, par les rues Clemenceau et Jaurès
- au sud, par l'avenue du Président Doumer. la place Charles de Gaulle, la rue Neuve, la gare routière et la rue d'Alger
- et à l'est, par le boulevard Dernière



Une forte mobilisation et un travail en commun de tous les acteurs

Depuis deux ans, le GLTD s'est réuni très régulièrement : les différents acteurs ont pu échanger sur les modalités de fonctionnement, les problématiques rencontrées et ainsi renforcer leurs moyens d'actions et mener des opérations coordonnées dans le périmètre défini.

BILAN DES 2 ANNÉES ÉCOULÉES

Une présence policière renforcée sur le terrain

- Une présence policière soutenue sur le secteur GLTD avec une brigade du commissariat de Police dédiée grâce à la création en septembre 2021 du GSP, et à l'appui régulier d'une brigade cynophile et le renfort de la Police municipale.
- 5.406 opérations de Police judiciaire ont été menées sur le secteur GLTD (soit une moyenne de 7 opérations par jour) avec des réquisitions de contrôles d'identité et de fouilles dédiées, y compris pour les véhicules.
- 685 interpellations qui ont toutes donné lieu à des enquêtes judiciaires, avec décision de 289 gardes à vue immédiates (soit plus de la moitié des gardes à vue prises sur l'ensemble de la circonscription de Police).

Les moyens mis en place par la Ville de Vichy

- Une Police municipale de 23 agents en tenue, dont 4 maîtres-chiens, 2 brigades d'intervention / troubles à l'ordre public et 1 brigade de proximité, en charge des enquêtes d'environnement et du lien avec les citoyens (permanences régulières dans les quartiers).
Avec des horaires élargis durant la saison estivale : depuis 2022, du 1^{er} juin au 30 septembre, la police municipale assure une présence active, piétonne, en centre-ville, dans les parcs et sur les berges jusqu'à 21h du dimanche au mercredi et jusqu'à minuit du jeudi au samedi.
- Vidéoprotection : 326 caméras (283 caméras actives sur la voie publique et 43 caméras de vidéosurveillance : parkings, entrées des bâtiments publics) en centre-ville et dans les quartiers, et contrôlées par le Centre de supervision urbain.
↳ Sur le secteur du GLTD : un peu plus de 100 caméras
En 2023 : 59 nouvelles caméras ont été mises en fonction et 13 ont été remplacées. Des caméras ont également été repositionnées pour une plus grande efficacité.
Aux heures d'ouverture du poste de Police Municipale, des vidéos opérateurs (ils sont 5 à être formés) visionnent les caméras en direct.

Des actions régulières de la Police municipale

- Interventions de la Police municipale coordonnées avec la PN (*ivresse sur la voie publique, perturbateurs, personnes armées*)
 - ♦ seule: 337 fois en 2022 et 415 fois en 2023 place Charles-De-Gaulle
 - ♦ avec la PN : 34 fois en 2022 et 54 fois de janvier à août 2023
 - ♦ sur demande de la Direction départementale de la Sécurité publique : 140 fois en 2022 et 149 fois de janvier à août 2023
- Les sanctions :
 - ♦ Verbalisations (infractions ou contraventions) : 1457 en 2022 et 1698 de janvier à août 2023
 - ♦ Immobilisations : 9 en 2022 et 55 de janvier à août 2023
 - ♦ Mises en fourrière : 151 en 2022 et 169 de janvier à août 2023
- La vidéoprotection un outil particulièrement efficace en matière de résolution des affaires :
 - ♦ en 2022 : 218 réquisitions judiciaires des images (moyenne : 4 réquisitions / semaine)
↳ 52% des réquisitions (images mises à disposition) ont abouti à résoudre l'affaire sur laquelle les services de police ou de gendarmerie enquêtaient.
 - ♦ de janvier à août 2023 : 156 réquisitions

Une réponse judiciaire affirmée

- Un taux d'élucidation satisfaisant, la vidéoprotection constituant un appui indéniable et indispensable pour les enquêtes.
- Sur les 289 personnes placées en garde à vue, près d'1/4 ont été écrouées à l'issue d'un déferrement au Parquet ;
- Une tolérance zéro sur les infractions à la législation sur les stupéfiants autour de 2 axes :
 - ➔ Verbalisation systématique par amende forfaitaire délictuelle des consommateurs inconnus de la Justice
 - ➔ Démantèlement de points de deal : en réaction dynamique suite à un contrôle d'identité ou routier pour stopper le trafic (ex : place de la Gare), ou en enquête un peu plus longue pour démanteler en profondeur (ex : secteur Beaulieu).
- Une réponse pénale ferme et dynamique sur les vols à l'étalage, plus particulièrement pour les faits commis par des bandes relevant de la délinquance itinérante.
- Une réponse pénale ferme et dynamique pour toutes les atteintes aux personnes.
- Des réquisitions d'emprisonnement ferme à l'audience, avec demande d'interdiction de séjour sur VICHY et parfois l'ALLIER selon les profils de délinquants, et des peines ramenées à exécution plus rapidement.
- Un travail souterrain de lutte contre les fraudes avec des opérations coordonnées grâce à la DDFIP, l'inspection du travail, les services sanitaires et vétérinaires, l'URSSAF : des gérants d'entreprises renvoyés devant le Tribunal correctionnel, des fermetures administratives d'établissement prononcées par l'autorité administrative suite aux contrôles.

Restauration de la tranquillité place de la Gare, sur le secteur Beaulieu, rue d'Alsace, Place Jean Epinat, rue Drichon.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE À VENIR :

- Maintenir la pression en lien avec la réalité du terrain.
- Garder la logique d'impulsion et d'anticipation grâce au diagnostic et à l'élaboration de plans d'action.
- Restaurer la tranquillité dans le secteur de la Poste et de la rue de Paris.
- Continuer à traquer l'économie souterraine.
- Poursuivre le programme d'investissement et de déploiement des caméras : renforcement dans le secteur de la gare SNCF et déploiement dans les quartiers périphériques.
- Renforcer les actions communes (prévention et de répression) avec les partenaires institutionnels de la sécurité (Police Nationale, Justice, Préfecture / Sous-préfecture de Vichy), les acteurs sociaux et les administrés.